

Séance du collège délibératif

Mercredi 20 novembre 2019 15 h 30 - 18 h 30

Destinataires:

I. Adenot – A.-M. Armanteras-de Saxcé – E. Bouvet – C. Grouchka – C. Saout – C. Thuillez Cabinets du Ministère des Solidarités et de la Santé et de la Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées

Ordre du jour

Délibérations

1. Procès-verbal de la séance du collège délibératif du 6 novembre 2019

Décisions

- 2. Décisions portant accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales
- 3. Décision prenant acte de la renonciation à l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales
- 4. Rapport : Indicateurs de qualité du parcours de soins Patients à risque ou atteints de bronchopneumopathie chronique obstructive - BPCO - Document 1 : définition des indicateurs
- 5. Documents: Bronchopneumopathie chronique obstructive
- 6. Fiche Rapport d'élaboration : Pertinence des soins Bronchopneumopathie chronique obstructive
- 7. Recommandation en santé publique : Performance de la tomosynthèse dans le dépistage organisé du cancer du sein Volet 1 : revue de la littérature
- 8. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Impact significatif du produit EPIDYOLEX 100 MG/ML (solution buvable) sur les dépenses de l'assurance maladie
- 9. Décision sur l'éligibilité à l'évaluation médico-économique : Absence d'impact significatif du produit VITRAKVI sur les dépenses de l'assurance maladie
- 10. Décision relative à l'absence d'évaluation médico-économique du produit TAGRISSO
- 11. Décision portant retrait d'habilitation d'organismes en charge de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- 12. Procédure de délibération du collège par voie électronique : modification
- 13. Programme de travail 2019 de la HAS : actualisation du 3ème trimestre

Avis

14. Avis relatif au protocole de coopération : Télésurveillance, consultation de titration et consultation non programmée, avec ou sans télémédecine, des patients traités pour insuffisance cardiaque, par un(e) infirmier(ère)

La présidente Pr Dominique Le Guludec Signé